

Si nous examinons ce qui a été fait jusqu'à maintenant, nous constatons que, depuis de nombreuses années, le secteur privé a réalisé très peu de progrès à l'égard de la participation. Un témoin a fait remarquer ceci:

Si l'on tient compte de l'amélioration du système privé depuis 1943, c'est-à-dire il y a 40 ans, si l'on pense également aux changements qui sont survenus dans les secteurs publics, on se rend compte très rapidement que les progrès réalisés l'ont été presque entièrement à cause de l'évolution de l'emploi dans le secteur public. Les personnes travaillant dans le secteur privé ne sont pas plus couvertes qu'il y a 40 ans. Nous avons donc peu d'espoir de voir quoi que ce soit résulter du système de pensions privé sauf si le gouvernement imposait des dispositions obligatoires, ce qui ne serait pas très différent de ce que nous proposons.

### *Régimes de retraite privés obligatoires*

Pour résoudre l'énorme problème que pose la participation, certains membres du Groupe de travail ont proposé l'institution de régimes privés obligatoires. Les témoins du secteur des affaires et des milieux syndicaux étaient d'accord pour dire que les régimes privés obligatoires devraient nécessairement être du type à cotisation fixée d'avance. Comparativement au relèvement des prestations du RPC/RRQ, les régimes de ce genre présentent plusieurs désavantages:

- ils n'assurent pas un pourcentage précis des gains avant la retraite;
- ils prévoient des prestations très différentes pour des personnes ayant des antécédents semblables sur le plan des gains et des cotisations de retraite;
- il faudra attendre des décennies avant que ces régimes produisent un niveau substantiel de prestations;
- les régimes existants n'offrent pas la protection intégrale des prestations contre l'inflation;
- les prestations de survivant sont offertes uniquement à condition que le participant du régime accepte des prestations de retraite inférieures;
- les femmes touchent actuellement des prestations inférieures à celles que perçoivent les hommes, même lorsque leurs cotisations sont identiques; et
- même de courtes périodes d'absence du marché du travail entraînent une réduction des prestations.

Compte tenu de ces désavantages, je ne saurais appuyer le recours aux régimes privés obligatoires alors qu'il existe une solution de rechange très simple qui consiste à élargir le RPC/RRQ. Nous n'avons pas besoin, pour remédier au problème de la participation, de sacrifier notre objectif d'assurer aux Canadiens un revenu de retraite qui leur permette de maintenir leur niveau de vie pendant la retraite. Par ailleurs, mettre sur pied un système qui ne sera au point que dans 30 ou 40 ans, c'est faire fi des besoins de toute une génération de Canadiens.